


PASSAT® PLUS

AMM n°2171066

**HERBICIDE de post-levée des tournesols
CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD®,
antidicotylédones et antigraminées**



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	imazamox 25g/L
Formulation	concentré soluble (SL)
Température (stockage)	-5°C à 40°C
Densité	1.13
pH	4-6 (CIPAC Eau standard D, 21 °C)
Délai avant rentrée	6h
Classement	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
	 SGH09

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Culture	Dose	Stade d'application	DAR	Nombre d'application	ZNT / aquatique (DVP*)	ZNT plantes non-cibles
Tournesol	2 L/ha	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 18	F (BBCH 18)	1 - fractionnement possible en 2 applications	5 m - (5 m)	5 m

* DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

N'appliquer Passat Plus que sur des parcelles sur lesquelles sont cultivées des variétés de tournesol tolérantes à l'imazamox (variétés CLEARFIELD PLUS et CLEARFIELD).

Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

PASSAT® PLUS à 2 l/ha en Post-Levée

Adventice	Post-Levée
Ambrosie à f. d'armoise	S
Arroche étalée	S
Chénopode blanc	S
Chénopode hybride	S
Cirse des champs	MS
Datura stramoine	TS
Digitaire sanguine	TS
Epiaire annuelle	TS
Galinsoga sp.	TS
Ketmie d'Afrique	TS
Liseron des champs	MS

Adventice	Post-Levée
Matricaire camomille	S
Mercuriale annuelle	S
Millet commun	TS
Morelle noire	TS
Moutarde blanche	TS
Orobanche sp.	S
Panic des marais	S
Pourpier potager	MS
Ray-grass d'Italie	S
Renouée des oiseaux	TS
Renouée liseron	MS
Renouée persicaire	TS
Séneçon commun	S
Sétaire verte	S
Sétaire verticillée	TS
Véronique de Perse	MS

- Très sensible (95% - 100%)
 Sensible (85% - 94%)
 Moyennement sensible (70% - 84%)
 Peu sensible (50% - 69%)
 Très peu sensible (< 50%)
 Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

CONDITION D'EMPLOI

Sur tournesol CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD®

Passat Plus s'utilise exclusivement sur les variétés tolérantes à cet herbicide, identifiables par la marque CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD®. La liste des variétés CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® cultivables en France est disponible auprès de votre revendeur ou de BASF. Ne pas appliquer Passat Plus sur des variétés non tolérantes à l'imazamox, sous peine de voir la culture détruite en quelques jours.

Sur tournesol CLEARFIELD® PLUS : Passat Plus s'utilise à la dose de 2 L/ha en post-levée du tournesol, à partir du stade 2 feuilles révolu jusqu'au stade 8 feuilles de la culture.

Sur tournesol CLEARFIELD® : Passat Plus s'utilise à la dose de 1,6 L/ha en post-levée du tournesol, à partir du stade 2 feuilles révolu jusqu'au stade 8 feuilles de la culture.

Passat Plus s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées : du stade cotylédons jusqu'à 6 feuilles des dicotylédones et de 1 feuille à 1 talle pour les graminées adventices.

Dans les situations où une forte infestation de graminées est attendue, mettre en œuvre un programme de désherbage avec une application de produits adaptés, de pré-semis ou de post-semis prélevée, tel que Atic Aqua, Dakota-P, suivi de Passat Plus en post-levée.

Gestion de l'ambrosie : nous recommandons un programme pré puis post avec une spécialité de post-semis pré-levée efficace contre ambrosie suivi de Passat Plus à la dose de 2L/ha sur tournesol CLEARFIELD PLUS ou 1,6 L/ha sur tournesol CLEARFIELD.

Fractionnement en culture de tournesol CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® :

Dans certaines conditions et sur certaines espèces adventices «difficiles» ou à levées échelonnées (lampourde, mercuriale, graminées estivales, etc) Passat Plus peut s'utiliser en 2 applications fractionnées de post-levée :

- Une première application de Passat Plus à 1 L/ha sur des adventices jeunes (1 à 2 feuilles)
- Une seconde application de Passat Plus, à 1 L/ha dans un délai de 8 à 12 jours suivant la dynamique de développement des adventices.

Dans tous les cas respecter la dose maximum cumulée de 2 L/ha et par emblavement. Pour plus d'information sur ce sujet, demander conseil auprès de votre distributeur habituel.

Remarques :

Dans les jours qui suivent l'application de Passat Plus, les tournesols CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® peuvent manifester un jaunissement et/ou une réduction de hauteur. Ce phénomène est passager (1 à 2 semaines) et sans influence sur le rendement.

L'intensité varie en fonction :

- Des conditions d'application ; plus elles sont propices à l'absorption du produit, plus le phénomène est visible,
- Des conditions météorologiques dans les jours qui encadrent l'application : des conditions poussantes ou une pluie dans les 3 jours qui suivent l'application favorisent l'expression du phénomène.

SYSTEME DE PRODUCTION CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® TOURNESOL

La mise en place du système de production CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® à base de Passat Plus et de variétés de tournesol CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD®, s'accompagne de mesures visant à pérenniser les bénéfices de cette technologie.

Ces mesures concernent principalement le tournesol adventice (a), les repousses de tournesol CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® (b), ainsi que le risque de développement d'adventices résistantes (c).

(a) - Tournesol adventice communément appelé «tournesol sauvage» (Heliantus annuus) :

Passat Plus est très efficace sur l'adventice «tournesol adventice», cependant cette adventice présente un fort risque d'acquisition du caractère de tolérance à l'imazamox par croisement avec le tournesol cultivé CLEARFIELD® PLUS ou CLEARFIELD®. Il faut donc tout mettre en œuvre pour supprimer tous les tournesols adventices dans et autour des parcelles cultivées avec des variétés CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD®.

Dans le but de pérenniser l'efficacité des solutions CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® sur cette adventice, des recommandations très strictes ont été mises au point. L'objectif de ces recommandations est de viser l'absence totale de plants de tournesol adventice en fleur dans les parcelles de tournesol CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD®.

Le respect des règles de base de l'agronomie est essentiel. Allonger la rotation, varier les façons culturales, alterner cultures d'hiver et de printemps ainsi que les modes d'action herbicide contribuent pour une grande part à limiter le développement des plantes envahissantes en particulier du tournesol adventice.

- Réaliser des faux semis dès l'automne et au printemps, décaler la date de semis afin de laisser lever les tournesols adventices. Les détruire mécaniquement ou chimiquement avant l'implantation de la culture.
- Dès qu'un pied ou un foyer de tournesols adventices est repéré dans une parcelle, détruire cette adventice par arrachage manuel ou mécanique par binage.
- Nettoyer totalement les bordures de champs, les bandes enherbées, jachères adjacentes...
- Limiter la propagation de graines de tournesol adventice par l'intermédiaire du matériel de récolte (récolte des parcelles infestées en dernier).
- Après la récolte, réaliser un faux semis pour favoriser la levée puis la destruction des plantules indésirables. Détruire mécaniquement ou chimiquement les tournesols adventices dans l'inter-culture.

b) - Repousses de tournesol CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® :

Les repousses de tournesols CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® sont moins sensibles à certains inhibiteurs de l'ALS, mais elles restent très bien maîtrisées par les mêmes herbicides aujourd'hui utilisés contre les repousses de tournesols sensibles à l'imazamox. Ces herbicides sont généralement à base de 2-4 D, sulcotrione, tembotrione, fluroxypyr ou de mésotrione, dicamba, clopyralid (en fonction des cultures).

(c) - Pérenniser l'efficacité herbicide des solutions CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD® :

autant que possible, dans les cultures suivantes, éviter l'utilisation d'herbicides inhibiteurs de l'ALS (Sulfonylurées, Triazolopyrimidynes, Sulfonylamino-carbonyl-triazolinones). Pour plus d'information, demander conseil auprès de votre technicien.




En céréales, prendre en compte les possibilités de désherbage à l'automne avec des modes d'action différents.

Afin de pérenniser l'efficacité des technologies CLEARFIELD® PLUS et CLEARFIELD®, BASF recommande la mise en oeuvre combinée de mesures agronomiques et chimiques à l'échelle de la rotation.

Se reporter au paragraphe "Prévention de la résistance" sur cette même étiquette. Pour plus de détails concernant ces mesures, renseignez-vous auprès de votre distributeur ou auprès de BASF.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			Protection du travailleur	
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :			Nettoyage
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine.	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

imazamox

C'est une substance active qui appartient à la famille chimique des imidazolinones, classée dans le groupe 2 de la classification HRAC. Elle est absorbée à la fois par les feuilles et par les racines des plantes. Véhiculé vers les zones de croissance, l'imazamox inhibe dans les plantes sensibles le fonctionnement de l'enzyme AHAS. Les adventices sensibles arrêtent leur croissance et leur compétition vis-à-vis de la culture rapidement après l'application, et sont détruites dans un délai de quatre à six semaines.

CONDITION D'APPLICATION

Respecter les conditions d'emploi habituelles pour des produits de post-levée, à savoir :

- Appliquer sur une culture en bon état végétatif.
- Appliquer lorsque les températures sont optimales pour le tournesol, c'est à dire de 15 à 25 °C.
- Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 10 °C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25 °C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application.
- Dans les conditions de sécheresse ou de forte chaleur attendue (> 25 °C), traiter tôt le matin ou en soirée.
- Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques (plus de 15 °C d'écart de température entre les minimums et les maximums au cours de la journée, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application).
- Différer l'application de 3 jours après une période froide et pluvieuse prolongée (> = 3 jours).
- Appliquer sur feuillage sec.
- Appliquer sur une culture ne souffrant d'aucun stress particulier. Ce stress peut être dû à une mauvaise implantation, à la présence de parasites ou de maladies, à des conditions climatiques défavorables (périodes de froid ou de fortes amplitudes thermiques, excès d'eau ou sécheresse) ou encore de carence minérale.
- Appliquer un volume de bouillie de 100 à 300 litres à l'hectare.
- Cultures adjacentes et dérivées : toutes les cultures autres que les pois protéagineux, le soja, les tournesols CLEARFIELD® / CLEARFIELD® PLUS sont susceptibles d'être affectées par Passat Plus. Respecter les précautions d'usage : traiter en l'absence de vent afin de limiter au maximum le risque de dérive sur les cultures voisines.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

CULTURE DE REMPLACEMENT

En cas de destruction accidentelle de la culture (accident climatique, dégâts de ravageurs...), les cultures de tournesol CLEARFIELD® / CLEARFIELD® PLUS ou de soja peuvent être implantées après un labour profond.

ROTATION

Après une culture de tournesol CLEARFIELD® PLUS désherbée avec Passat Plus il est impossible d'implanter les cultures de betterave (porte-graine en particulier), colza ou autres crucifères.

D'une manière générale, pas de restriction pour les céréales ; cependant si la pluviométrie est inférieure à 200 mm entre l'application et le semis de la culture suivante, l'implantation d'une céréale en technique de semis direct est déconseillée. Dans ces conditions, la céréale sera implantée après un passage d'outil à disques (profondeur supérieure à 15 cm), ou mieux encore après un labour suivi d'une reprise.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements).

Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de produit avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer les bidons manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Les cultures de tournesol sont des cultures particulièrement sensibles aux résidus herbicides (par exemple herbicides auxiniques tels que dicamba, fluroxypyr et herbicides de la famille des sulfonilurées) qui peuvent subsister dans la cuve et autres éléments du pulvérisateur avant l'utilisation de Passat Plus. Afin d'éviter les risques de phytotoxicité dues à ces résidus herbicides, il est nécessaire de procéder à un nettoyage méticuleux du pulvérisateur aussitôt après leur application ; suivre les recommandations suivantes :

- rincer l'appareil et vidanger les fonds de cuve selon la réglementation en vigueur.
- ensuite, remplir partiellement la cuve et ajouter un produit nettoyant type All Clear^{®1} Extra (^{®1} = Marque déposée Dupont) ou Végénet^{®2} (^{®2} = Marque déposée Samabiol). Mettre le dispositif de nettoyage de l'intérieur de la cuve (rotobuses) et l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes.
- faire en sorte que cette solution de nettoyage emprunte tous les circuits de l'appareil (jusqu'au bac incorporateur), puis la pulvériser jusqu'au désamorçage de l'appareil et vidanger le fond de cuve.
- retirer les buses, les pastilles et les filtres. Les nettoyer avec le produit de nettoyage.

Se reporter également aux recommandations figurant sur l'étiquette du produit nettoyant.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits


Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 